

**GRACO plénier**  
**intervention de Paul Champsaur**  
**4 décembre 2013**

-----

Mesdames et Messieurs les parlementaires et élus locaux,

Mesdames et Messieurs les membres du collège de l'Autorité,

Mesdames et Messieurs

Au cours des débats de cette matinée, une forte ambition pour le très haut débit, s'est exprimée aussi bien de la part d'acteurs privés que d'acteurs publics. Au niveau local, les collectivités territoriales se mobilisent en vue de l'objectif très ambitieux du très haut débit pour tous en 2022 fixé par le Président de la République.

Dans ce contexte où des investissements importants dans les nouveaux réseaux fixes sont réalisés par le secteur privé et le secteur public, la ministre chargée de l'économie numérique, Fleur Pellerin, m'a confié une mission relative à la transition du réseau de cuivre vers les réseaux en fibre optique.

Avant de vous exposer le calendrier et la méthode que j'ai retenu pour organiser les travaux de cette mission, je vais en rappeler les objectifs et préciser les termes du débat.

## **1/ Les objectifs de la mission**

Il ne fait guère de doute – et vous êtes les mieux placés pour le savoir – que les réseaux d'accès en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) sont, sur le long terme, les mieux adaptés pour répondre aux besoins croissants en débit des usagers, à la fois des particuliers et des entreprises. Ces réseaux assureront également la croissance de l'économie numérique, et, plus largement, de toute l'activité qui en dépend : le déploiement des réseaux à très haut débit est une condition

nécessaire pour la compétitivité de l'économie française et l'attractivité de l'ensemble des territoires.

Il n'y a donc pas de débat sur la cible à atteindre en matière d'aménagement numérique du territoire : le remplacement de la boucle locale de cuivre par de nouvelles boucles locales optiques. En d'autres termes, le très haut débit pour tous.

En revanche, la trajectoire qui permettra d'arriver à ce très haut débit pour tous n'est pas consensuelle. Faut-il – et si oui comment – organiser la transition du réseau de cuivre vers les réseaux en fibre optique ? Est-ce que cela appelle une action des pouvoirs publics ? Ou au contraire, les incitations économiques seront-elles suffisantes pour engager une transition suffisamment rapide entre anciens et nouveaux réseaux d'accès ?

Ces questions doivent s'apprécier en prenant en compte différents aspects économiques, techniques, juridiques et sociaux, qui feront l'objet d'une étude détaillée par la mission. J'en citerai quelques-uns à titre illustratif.

a/ Aspects économiques : le réseau de cuivre est aujourd'hui le support de pans entiers de l'activité économique française. Je pense bien entendu en premier lieu à l'ensemble des opérateurs de télécommunications – y compris Orange -, dont les revenus issus du cuivre constituent pour une large part la source des investissements dans les réseaux de demain. Il faut en effet garder à l'esprit que, malgré le mouvement vers le très haut débit, les marchés liés à la boucle locale de cuivre restent dynamiques et sont en croissance – et non en déclin. Mais à l'inverse, une transition trop lente du cuivre vers la fibre affecterait les plans d'affaires des opérateurs qui déploient des réseaux FttH – notamment dans le cadre de réseaux d'initiative publique – et repousserait mécaniquement l'échéance du très haut débit pour tous.

b/ Aspects techniques : si l'on associe généralement réseau de cuivre et usages résidentiels (abonnements ADSL), de nombreux services industriels spécialisés ont également été mis en place et dépendent essentiellement des caractéristiques de ce réseau : téléalarmes, alarmes d'ascenseurs, modems industriels, systèmes de télé-relève, etc. Beaucoup n'ont aujourd'hui pas d'équivalent sur le réseau de fibre, et, lorsqu'ils existent, la résilience des nouveaux produits sur fibre n'est pas établie. Certains entrent dans la chaîne de production de systèmes critiques, dont les évolutions ne peuvent se concevoir

que sur des temps longs. L'expérimentation de Palaiseau permet de dresser une première liste de ces systèmes. Pour envisager la fermeture du réseau de cuivre, il faudra mener un travail préalable de grande ampleur de recensement puis de migration de l'ensemble de ces usages, et cette migration aura un coût. Par ailleurs, sur le marché entreprises, la transition du cuivre vers la fibre peut nécessiter la reconfiguration du système d'information et le renouvellement de certains équipements, comme les autocommutateurs téléphoniques, avec des coûts de migration associés ; il convient également de noter que les tarifs de la fibre optique sur ce segment restent à ce jour sensiblement supérieurs à ceux pratiqués sur le réseau de cuivre.

c/ Aspects juridiques : le secteur des communications électroniques a fait l'objet d'une harmonisation forte au niveau européen, ce cadre devra être pris en compte dans les travaux de la mission. Plus largement, les questions liées à la propriété du réseau de cuivre devront être examinées en fonction des conclusions de la mission. Alors que les collectivités territoriales et les opérateurs privés investissent dans le très haut débit, il est essentiel de garantir la sécurité juridique du dispositif qui sera proposé par la mission : la sécurité juridique est un principe cardinal pour l'investissement.

d/ Aspects sociaux : la fermeture du réseau de cuivre constitue une rupture pour de nombreux acteurs économiques : elle implique une recomposition de certaines industries ; elle comporte des enjeux de formation et de gestion des ressources humaines, en particulier chez Orange mais également chez d'autres opérateurs ou industriels. Pour être envisageable, cette évolution doit être anticipée. Le passage du cuivre à la fibre est également associé à des créations d'emploi et à de nouvelles opportunités qu'il convient de prendre en compte.

Sur l'ensemble de ces aspects, les premiers travaux de la mission ont révélé des avis contrastés entre les différentes parties prenantes. J'évoquerai deux positions diamétralement opposées, qui encadrent le champ des possibles.

Certains plaident pour une démarche planificatrice, qui consisterait, par une méthode à définir, à fixer une date d'extinction du réseau de cuivre. Cela permettrait de rentabiliser plus facilement les nouveaux réseaux en fibre optique et, en conséquence, d'inciter les actionnaires et les investisseurs à faire le choix du très haut débit. En outre, cela raccourcirait la période de cohabitation entre le réseau de fibre et le réseau de cuivre, *a priori* peu efficace du point de vue économique.

D'autres, au contraire, estiment que les réseaux en fibre optique doivent s'imposer « naturellement » par leur supériorité technologique et voient dans l'idée d'extinction du cuivre un paradoxe : pourquoi interdire une technologie existante si la nouvelle est meilleure ? Par ailleurs, la menace d'une extinction accélérée du réseau de cuivre pourrait faire peser des incertitudes sur la capacité d'investissement de l'ensemble des opérateurs dans les nouveaux réseaux en fibre optique.

## **2/ La méthode et le calendrier**

Face à cette diversité de points de vue, la mission a choisi d'organiser des auditions des différents acteurs en présence.

Treize personnalités, identifiées par la Ministre Fleur Pellerin, contribuent à la réflexion de la mission: Yves Rome : qui a participé aux débats de ce jour et que je salue, Pierre Hérisson et Bruno Retailleau (sénateurs), Gwenegan Bui, Patrice Martin-Lalande et Jean Launay (députés), Martin Cave et Jacques Cremer (économistes), Jean Marimbert (conseiller d'Etat, ancien DG de l'ARCEP), Jacques Champeaux (ancien dirigeant d'opérateurs de télécommunications), Roland Courteille et Sophie Rognon (représentants des RIP), Catherine Tiquet (experte). Ces personnalités assistent aux auditions et permettent au débat de s'établir. Je les remercie vivement de la contribution qu'ils apportent aux travaux de la mission.

S'agissant des moyens, trois Rapporteurs ont été affectés à la mission : Faustine Antoine et Lionel Grotto (ARCEP), Gabriel Ferriol (Cour des Comptes).

La mission produira prochainement un rapport intermédiaire basé sur les travaux de l'année 2013, pour aboutir à la remise du rapport final à la fin de l'année 2014.

Je vous remercie.

-----